

Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Adhésion à l'Acte de 1999 : Brunéi Darussalam

1. Le 24 septembre 2013, le Gouvernement du Brunéi Darussalam a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. L'Acte de 1999 entrera en vigueur, à l'égard du Brunéi Darussalam le 24 décembre 2013.
3. L'adhésion du Brunéi Darussalam à l'Acte de 1999 porte à 46 le nombre de parties contractantes à cet Acte. Par conséquent le nombre total des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est de 61. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/hague.pdf>.

Le 8 novembre 2013